



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2022-12-13/47
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

...

SEANCE
DU 13 DÉCEMBRE 2022

...

L'An deux mille vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 décembre 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Stéphane SIMON, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, Mme CANEL Françoise, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stéphane, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DESGROUAS Eddy, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M MARTIN Jean-Marie, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, Mme SALVAT Laure, M SAULNIER Robin, Mme SVEL FRÉDÉRIQUE, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé, Madame CUEGNIET Monique suppléant(e) de Monsieur FINIX Richard, Monsieur DAUCHEZ Philippe suppléant(e) de Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur PAN Frédéric suppléant(e) de Monsieur PERRIN Marc.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry BRULARD, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Claude ROYOUX a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Didier SCHALLER, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Cédric LEVERT a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur

Jean-Pierre PAVON, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Rosine COULONG, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Eddy DESGROUAS, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Eveline RIVIERE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur BARRAL Fernand, Madame BOCAGE Sophie, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur IDIR Rabah, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald,

• • •

Accusé de réception

027-200071454-20221213-26626-DE-1-1.

Date de télétransmission : 14/12/22.

Date de réception préfecture : 14/12/22.

Date d'affichage :

15/12/22.

FINANCES

Décision modificative Budget principal, Assainissement et Mobilités

Pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives (DM) ordinaires, des décisions modificatives particulières (le budget supplémentaire). Les Décisions Modificatives sont de la compétence exclusive du Conseil communautaire. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant les règles d'équilibre budgétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-4, L2121-29 et L5211-1 ;

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** la Décision Modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES PROV	- 140 000,00
011	611	PRESTATION DE SERVICES	35 644,00
011	62875	REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES	123 427,00
012	6217	MUTUALISATION VILLE D'EVREUX	296 901,00
012	64111	REMUNERATIONS ET COTISATIONS	1 008 100,00
014	739211	REVERSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION	- 870 189,00
65	65888	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	80 000,00
65	6573641	PARTICIPATION BUDGET MOBILITES DURABLES	736 949,00
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	42 000,00
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	300 000,00
023	023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 1 485 127,00
Sous-Total			127 705,00

RECETTES

Chap.	Nature	Libellé	Montant
70	70875	REFACTURATION PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	436 000,00
73	73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	11 741,00
73	732221	FPIC	- 77 551,00
74	74748	SUBV EXPLOITATION VERSEES PAR AUTRES COMMUNES	- 707 174,00
75	75888	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	464 689,00
Sous-Total			127 705,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
23/100023	FAUVILLE/2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	660 000,00
204	204111	FONDS DE CONCOURS DEVIATION SUD-OUEST EVREUX	-410 000,00
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	118 320,00
23/100028	PPI DECHET/2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-368 320,00
Sous-Total			-

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
040	281351	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	300 000,00
16	1641	EMPRUNT D'EQUILIBRE	1 185 127,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 1 485 127,00
Sous-Total			-

Voici le détail des inscriptions :

➤ Les recettes de fonctionnement :

- Il convient de réajuster le montant de la convention unique de mutualisation avec la ville en fonction des nouveaux arrivants et de l'évolution des services mutualisés (+436k€ en recette à la nature 70875 et 268k€ en dépense en nature 6217). Il y a également des remboursements de frais supplémentaires à prévoir suite aux différentes modifications de mutualisations (+80k€ en 62875).
- Suivant l'état fiscal notifié, il convient d'ajuster au mieux le montant budgété du fond de péréquation (FPIC) nature 732221 pour -77,5k€ au chapitre 73.
- Suivant le rapport de la CLECT voté en juin 2022, il convient d'enlever le montant de la participation des communes au SICOSSE (-707k€ nature 74748) puisque celui-ci a été recalculé dans les attributions de compensation (-870k€ à la nature 739211 au chapitre 014) et d'inscrire des attributions de compensation négatives (11,7k€ nature 73211 chapitre 73).
- Au chapitre 75, nature 75888, il s'agit des montants :
 - ✓ des apurements des engagements de dépenses en fonctionnement de 2021 (190k€),
 - ✓ des avoirs EDF suite à des résiliations de compteurs (25k€)
 - ✓ du solde des aides COVID de 2020 versées par la CAF pour les crèches
 - ✓ du reversement des garanties mutuelles perçues pour un agent en accident de travail

➤ Les dépenses de fonctionnement :

- Il est nécessaire de rajouter 1 008 100€ sur les charges de personnel en raison de la revalorisation du point d'indice et de la mise en place du CIA.
- Il est nécessaire de reclasser sur la bonne nature des charges salariales pour les intermittents du spectacle via GUSO (6217) auparavant inscrites sur la nature 611 prestation de service pour 28,9k€.
- Il convient également de prévoir 35k€ à la nature 611 pour le marché de nettoyage. En effet, des factures de régularisation de 2019 et 2021 ont dû être payées sur 2022.
- Il faut prévoir 80 k€ en dépense à la nature 65888 pour apurer les rattachements de recettes 2021 qui ont été surestimés en fin d'année.
- Un titre correspondant au versement d'une subvention de l'ANAH a été émis en double sur l'exercice 2020, il convient de prévoir les crédits à la nature 673 afin de l'annuler (42k€).
- Le budget Mobilités a besoin d'une subvention complémentaire afin de pouvoir équilibrer sa décision modificative : +736 K€.

➤ Les dépenses d'investissement :

- Il s'agit de prévoir des crédits pour la réalisation de l'opération concernant la rue de Fauville, pour 660k€
- +118 320€, réalisation de travaux de voirie à Croth.

- Il s'agit de réorienter les crédits non utilisés des travaux du PPI déchèterie car ceux-ci sont reportés sur 2023.

➤ Les recettes d'investissement :

- Il convient de réajuster le montant des dotations aux amortissement de + 300k€. Cette somme est nécessaire du fait du nouveau mode de calcul des dotations imposé par la nomenclature M57. L'amortissement est désormais pratiqué prorata temporis.

En conséquence, le montant du virement baisse de 1 485k€ et l'emprunt d'équilibre augmente de 1 185k€.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	11 980,00
66	66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	12 000,00
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00
Sous-Total			63 980,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
76	7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	23 980,00
77	778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00
Sous-Total			63 980,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
Sous-Total			

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
Sous-Total			

Les crédits supplémentaires sont nécessaires afin de :

- Payer les échéances d'emprunts au chapitre 66. En effet, le budget assainissement, possède plusieurs emprunts avec des taux d'intérêts variables et avec l'augmentation des taux d'intérêts actuels, le montant inscrit au BP ne permet pas de régler la totalité des intérêts de l'année.
- Procéder aux apurements des rattachements de recettes (40k€ au 778) et de dépenses (40k€ au 678) qui ont été surestimés en fin d'année dernière.
- Prévoir une inscription de recette correspondant au montant de la refacturation de charge d'intérêt de l'emprunt porté par le budget assainissement. Le budget principal a déjà inclus ces crédits au chapitre 66 au Budget primitif 2022.

BUDGET MOBILITES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN & DE PETITS EQUIPEMENTS	112,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 586,18
011	611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	558 000,00
011	6135	LOCATIONS DIVERSES	223,00
011	61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS IMMOB	8 520,00
011	6156	MAINTENANCE RESEAU HT	1 899,00
011	6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	11,00
011	617	FRAIS ETUDES RNVLT CONV EXPLOITATION	7 690,00
011	618	FRAIS FORMATION	11 600,00
011	6236	SIGNALITIQUE ABRIBUS	2 420,00
011	6247	TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES	1 693 505,00
011	6257	RECEPTIONS	28,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	560,00
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	189,00
011	6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	4 575,00
65	6572	SUBV. EQUIPEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	58 398,00
65	65735	COTISATIONS	40 797,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	843 087,00
Sous-Total			3 234 200,18

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
70	7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	328 191,00
74	7475	PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL	736 949,00
75	757	REDEVANCES POUR DSP	556 722,00
75	7588	AUTRES	1 100,00
77	773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 502 233,00
77	778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	109 005,00
Sous-Total			3 234 200,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
10	10222	COMPLEMENT DE DOTATION - ETAT	262 325,00
20	2031	FRAIS ETUDES	121 315,00
20	2051	LOGICIELS, BREVETS, LICENCES ECT...	347,00
21	2128	AUTRES TERRAINS	2 971,00
21	2135	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	11 773,00
21	2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	65 856,00
21	2181	INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	954 921,00
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	68 823,00
21	2188	AUTRES	192 942,00
Sous-Total			1 681 273,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
20	2031	FRAIS ETUDES	145 577,00
20	2051	LOGICIELS, BREVETS, LICENCES ECT...	416,00
21	2128	AUTRES TERRAINS	3 564,00
21	2135	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	14 127,00
21	2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	79 027,00
21	2181	INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 153 257,00
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	82 587,00
21	2188	AUTRES	231 529,00
16	1641	EMPRUNT EQUILIBRE	-28 811,00
Sous-Total			1 681 273,00

Les crédits supplémentaires sont nécessaires afin de :

- Régulariser la TVA 2020 : suite au retour du rescrit fiscal qui précise que l'activité de transport de voyageur a été effectuée à titre onéreux en 2020, il convient donc de régulariser les lignes passées en TTC en 2020 et ainsi récupérer la TVA.

Dépenses	Montant en euros	Chapitre	Recettes	Montant en euros	Chapitre
Fonctionnement					
Total des dépenses de fonctionnement devant être mandatées pour leur montant HT	1 356 704	011 et 65	Total des dépenses de fonctionnement devant être annulées pour leur montant TTC	1 502 233	77
Economie liée au retraitement des dépenses de fonctionnement	145 529				
Total des recettes de fonctionnement devant être annulées pour leur montant TTC	843 087	67	Total des recettes de fonctionnement devant être mandatées pour leur montant HT	715 830	70 et 75
Surcôt lié au retraitement des recettes de fonctionnement	127 257				
Gain total en fonctionnement	18 272				
Investissement					
Total des dépenses d'investissement devant être annulées pour leur montant TTC	1 710 084	20 et 21			
Total des dépenses d'investissement devant être mandatées pour leur montant HT	1 418 948	20 et 21	Total des recettes de investissement devant être annulées pour leur montant TTC	262 325	10
Economie liée au retraitement des dépenses de investissement	291 136		Surcôt lié au retraitement des recettes de investissement	262 325	
Gain total en investissement	28 811				
Economie totale	47 083				

Ce qui permet de récupérer un crédit de TVA de 18 291€ en fonctionnement et un gain total en investissement de 28 816€ de TVA.

Une demande auprès de l'administration fiscale est en cours pour les années 2021 et 2022.

- Inscrire les crédits correspondant au montant de révision de prix du contrat OSP Transurbain sur le 1^{er} semestre 2022 pour 448k€ et de 110k€ inhérent aux déviations à la nature 611
- Prévoir le montant de révision de prix de l'année du Transport Scolaire pour 476k€ à la nature 6247.
- Ajuster le montant des recettes de TransUrbain. En effet, la projection d'atterrissage des recettes jusqu'à fin décembre 2022 montre une augmentation de 195k€ HT de recettes à inscrire à la nature 7061
- Inscrire le montant des apurements des rattachements de dépenses 2021 pour 83,7K€ nature 778.
- Régulariser pour 0,18€ un suréquilibre total du budget de fonctionnement qui est apparu au vote du BS, conformément au CDCT, le budgets SPIC doivent être votés en équilibre pour chaque section.

Le solde des crédits inscrits aux différentes natures des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour permettre de saisir les écritures relatives à la régularisation de TVA.

Du fait de ces ajustements, et afin d'équilibrer le budget Mobilités il est nécessaire de prévoir une subvention complémentaire versée par le budget principal de 736 949 €.

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

Avis favorable de la commission Finances (29/11/22)